

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 décembre 2020**

**Rapporteur :  
Monsieur Yves  
FORMENTIN-MORY**

**N° 7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 21/12/2020  
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020  
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Adhésion au Réseau des Territoires d'Innovation Démocratique**

**Le Réseau des territoires d'innovation démocratique regroupe une communauté d'élus et d'agents publics de collectivités locales pour échanger entre pairs sur les sujets et enjeux liés à l'innovation démocratique dans les territoires.**

**L'adhésion pour 2021 est de 1 000 euros, puis 2 500 euros les années suivantes.**

\*\*\*

En procédant à cette adhésion, la ville de Quimper souscrit à un objectif de volonté d'amélioration du système démocratique en concevant et expérimentant de nouveaux outils, méthodes et mécanismes démocratiques dédiés notamment à :

- garantir la transparence des décisions et l'intégrité des décideurs ;
- permettre la participation de tous aux prises de décisions communes ;
- accroître le pouvoir d'agir des citoyens, les logiques collaboratives et pair à pair dans l'action publique.

L'adhésion de la ville de Quimper à un tel réseau vise à disposer d'un accompagnement, d'un accès à une expertise en matière de démocratie participative et de contacts privilégiés avec d'autres collectivités, professionnels et intellectuels de la démocratie participative.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adhérer au réseau des territoires d'innovation démocratique et d'autoriser madame la maire à verser l'adhésion.